

- Mesdames et Messieurs les Ministres et chers Collègues
- Madame la Directrice de l'IPAD, Présidente du Comité organisateur,
- Messieurs les Présidents et Directeurs Généraux des entreprises tant publiques que privées,
- Monsieur le Secrétaire Général des Mines
- Monsieur le Directeur Général de l'ANAPI
- Monsieur le Président National de la FEC
- Distingués invités
- Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs

L'immensité et la diversité des potentialités de la République Démocratique du Congo font de ce pays le centre des préoccupations des décideurs politiques du monde, des investisseurs et des experts miniers.

Voilà pourquoi, nous nous retrouvons une fois de plus, ici à Kinshasa, du 25 au 27 octobre 2010 pour la 6^{ème} édition de l'IPAD/RDC, et à Lubumbashi, le 29 octobre, dans un forum post-conférence dénommé « Katanga Mining Briefing ».

Avant d'entrer dans le vif de mon propos, je rends un hommage mérité à Son Excellence Monsieur Joseph KABILA KABANGE, Président de la République, pour tous les efforts visant le rétablissement de la paix et l'amélioration du climat des affaires dans notre pays.

L'organisation de cette 6^{ème} édition de l'IPAD/RDC constitue pour le Gouvernement de la République en général, et pour le Ministère des Mines en particulier, une marque de confiance à l'endroit du secteur minier congolais, en dépit de la crise financière internationale qui l'avait frappée de plein fouet, il y a deux ans.

Je suis heureux de rappeler que tout au long de cette période de crise, le secteur minier congolais n'a pas été sans soutien.

L'organisme « Infrastructures en Afrique, Partenariat pour le Développement », « IPAD » en sigle, a été avec nous et nous a accompagné jusqu'à ce jour.

C'est pourquoi, je n'ai pas hésité, un seul instant, d'apporter le soutien du Ministère des Mines dans l'organisation des présentes assises.

Que le Comité de l'IPAD/RDC trouve à travers ces propos non seulement mes remerciements, mais aussi mes encouragements pour les six ans de promotion du secteur minier congolais dans le but de faire connaître les richesses minières de la République Démocratique du Congo et, par ricochet, d'attirer des potentiels investisseurs.

Je vous encourage, Madame la Directrice, de continuer sur cette voie.

A vous tous qui êtes venus de divers horizons, d'Europe, d'Amérique, d'Asie et d'Afrique, je présente mes souhaits de bienvenue et d'un séjour agréable sur cette terre hospitalière de la République Démocratique du Congo en général et de la Ville de Kinshasa en particulier, ville en pleine reconstruction dans le cadre des Cinq Chantiers de la République, initiés par Son Excellence Monsieur le Président de la République.

- Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres et chers Collègues,
- Madame la Directrice de l'IPAD
- Distingués invités
- Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs

Mon exposé de ce jour sera articulé autour des points ci-après :

- Primo : le cadre juridique et l'amélioration du climat des Affaires,
- Secundo : les opportunités d'investissement dans le secteur minier congolais.
- Tertio : le secteur minier, porteur d'espoir et de croissance en République Démocratique du Congo

I. Du cadre juridique et l'amélioration du climat des Affaires,

Nul n'ignore que la République Démocratique du Congo s'est dotée, depuis le 11 juillet 2002, d'un Code Minier.

Cet instrument légal a suscité et suscite encore un engouement certain dans le chef des hommes d'affaires tant nationaux qu'étrangers désireux d'investir dans le secteur minier de ce pays.

Pour nous en convaincre, depuis l'ouverture des guichets du Cadastre Minier en 2003, ce service a délivré plus de 4.000 titres miniers et de carrières, au nombre desquels on dénombre 3.500 Permis de recherches pour 418 titulaires, et 430 Permis d'exploitation, pour 59 titulaires.

Au regard du nombre très élevé de Permis de Recherches, j'ai instruit les services compétents de mon Ministère d'inciter les titulaires à accélérer la transformation de ces Permis de Recherches en Permis d'Exploitation en vue de l'industrialisation du pays.

Il convient de signaler qu'à ce jour, seule une dizaine de titulaires de Permis de Recherches sont réellement en phase de développement de la mine. Ce qui est insuffisant et en deçà de nos attentes, plus de huit ans après la publication du Code Minier.

- Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres et Chers Collègues,
- Distingués invités
- Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs

Le cadre juridique du secteur minier, dont le socle est le Code Minier, offre des garanties suffisantes pour les investisseurs tant nationaux qu'internationaux.

Concernant l'amélioration du climat des Affaires, le Gouvernement de la République a entrepris des réformes importantes depuis 2001, sous l'impulsion du Président Joseph KABILA KABANGE.

De manière générale, je peux relever ce qui suit :

- l'adhésion de la République Démocratique du Congo aux principes et aux critères de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives « ITIE ». Après la publication de son premier rapport, la République Démocratique du Congo va être déclarée « Pays conforme » dans les jours qui viennent. En application des principes de l'ITIE, j'ai introduit les critères de bonne gouvernance et de transparence dans une note circulaire adressée à tous les acteurs du secteur minier ;
- l'adhésion de notre pays à l'organisation pour l'harmonisation du droit des Affaires en Afrique, « OHADA », en sigle. A ce sujet, la République Démocratique du Congo est partie prenante dans l'harmonisation des politiques fiscales et minières tant au niveau de l'Union Africaine qu'au niveau de la SADC ;

- la lutte contre les tracasseries administratives et financières par la limitation des services publics habilités à intervenir dans la chaîne d'extraction, d'exploitation, de production, de commercialisation, de transport et d'exportation des produits miniers. Il s'agit de l'Administration des Mines, du SAESSCAM, du CEEC, de la DGDA, de l'OCC, de la CGEA, de la DGRAD et de l'Administration du Commerce Extérieur.

La mission dévolue à chacun de ces services vient d'être précisée dans un manuel de procédure de traçabilité des produits miniers, de l'extraction à l'exportation, validé par un Arrêté Interministériel Mines & Finances datant du 15 octobre 2010.

- Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres et Chers Collègues
- Distingués invités
- Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs

II. Des opportunités d'investissement dans le secteur Minier

Le secteur minier de la République Démocratique du Congo offre plusieurs opportunités d'investissement.

D'aucuns parmi nous n'ignorent que la demande des matières premières est en nette croissance pendant les dix dernières années, grâce au dynamisme des économies des pays émergents tels que la Chine, l'Inde et le Brésil.

Aussi, pour répondre aux besoins en substances minérales des utilisateurs finaux, l'approvisionnement en minerais est devenu une obligation pour la République Démocratique du Congo pour garantir le marché.

A cet effet, la mise en valeur de toutes ses richesses requiert des investissements importants tant du secteur public que privé.

C'est dans ce cadre que j'invite la majorité d'entre vous à investir sans hésiter en République Démocratique du Congo en tenant compte des filières qui les intéressent.

En rapport avec la filière du diamant, il sied de rappeler que l'exploitation de cette pierre précieuse a commencé en 1906, aux environs de la Ville de Tshikapa. Aujourd'hui en RDC, le diamant est exploité presque dans toutes les provinces, principalement dans les deux Kasai et dans la Province Orientale.

De nos jours, la production du diamant provient essentiellement de l'exploitation artisanale qui emploie plus d'un million d'exploitants artisanaux et cent mille négociants. Cette production se situe annuellement, en moyenne à plus ou moins 20.000.000 de carats.

Quant à l'exploitation industrielle, le Gouvernement de la République a élaboré un plan d'urgence en vue de la relance de la MIBA, d'une part, et a créé une nouvelle société minière sur les cendres de la SENGAMINES à savoir la Société Congolaise d'Investissements, « SCIM » en sigle d'autre part.

Cette dernière vient de commencer sa production. Un premier lot de diamants pesant 48.000 carats a été mis sur le marché.

S'agissant de la MIBA, en dépit de l'arrêt de ses activités de production en 2008, il y a lieu de souligner qu'elle dispose d'un potentiel minier important estimé à plus de 70 millions de carats de réserves.

Pour sa relance, les besoins de financement sont estimés à 150 millions de dollars américains, représentant 10% de la valeur de son polygone minier.

En plus des gisements de diamant, la MIBA possède plusieurs concessions minières non exploitées ayant des indices prouvées de nickel, de chrome, d'or et de cuivre qui n'attendent que des investisseurs pour leur mise en valeur.

C'est ici l'occasion de lancer un appel aux investisseurs potentiels et à vous tous réunis ici pour venir conclure des contrats de partenariat non seulement avec la MIBA mais aussi avec la SCIM dans la filière de diamant.

Dans cette filière, il importe de signaler que le secteur de la Taille de diamant n'est pas développé en République Démocratique du Congo. 4^{ème} producteur de diamant, notre pays ne compte qu'une seule taillerie de diamant. L'implantation des tailleries de diamant est donc une opportunité pour les investisseurs.

C'est ainsi que dans le cadre de la politique de valorisation de son diamant, c'est-à-dire la recherche de la plus value, le Gouvernement de la République a décidé de conférer aux diamants bruts Congolais à exporter une certaine valeur ajoutée en procédant à leur nettoyage physico-chimique par le procédé dit « désoxydation ».

En d'autres termes, aucun diamant brut congolais ne peut être exporté sans avoir été préalablement désoxydé.

Je ne peux terminer mon propos sur la filière diamant sans parler du Processus de Kimberley, une initiative internationale mise en place pour lutter contre le commerce du diamant de sang dans la chaîne de production et de distribution par l'instauration d'un système de certification du Processus de Kimberley pour tous les diamants. Depuis son adhésion en 2002 au Processus de Kimberley, j'ai un réel plaisir de vous informer que la République Démocratique du Congo va présider aux destinées de cette initiative internationale en 2011. C'est pourquoi, j'invite tous les opérateurs miniers de cette filière à se conformer davantage aux principes et aux exigences du Processus de Kimberley.

- Mesdames et Messieurs les Ministres et chers Collègues
- Distingués invités,
- Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs

En ce qui concerne la filière cuivre-cobalt, je dois préciser que son exploitation remonte à plusieurs années avant l'époque coloniale.

Nos ancêtres ont connu la métallurgie du cuivre pour la fabrication des lances, des houes et d'autres outils.

Il faut cependant noter que c'est en 1892 que des indices de minerais de cuivre seront découverts par le géologue Jules CORNET au Sud du Katanga. La première production industrielle se situera en 1911 avec la création d'une grande société, la Gécamines, qui a connu des moments de prospérité et de crise.

Je peux rappeler ici qu'en 1986, la Gécamines avait réalisé un record de production avec 470.000 tonnes de cuivre.

Mais hélas, depuis 1990, la production de la Gécamines n'a fait que baissé de manière drastique jusqu'à tomber au plus bas niveau en 2001, soit 20.000 tonnes.

Pour remédier à cet état de choses, la Gécamines a conclu plusieurs partenariats qui ont donné naissance aujourd'hui à d'autres sociétés minières au Katanga.

De plus, en application de la politique libérale initiée par le Gouvernement, plusieurs entités de traitement ou de transformation ont été installées au Katanga par les investisseurs privés.

Aujourd'hui, je peux affirmer sans risque d'être contredit, que nous assistons à la renaissance du secteur Cuprifère et Cobaltifère en République Démocratique du Congo.

Depuis 2007, on est passé d'un niveau d'exportation d'environ 185.00 tonnes de cuivre contenu et de 25.000 tonnes de cobalt contenu à environ 350.000 tonnes de cuivre contenu à 67.000 tonnes de cobalt contenu à fin septembre 2010.

C'est avec beaucoup de satisfaction que je note que les mesures d'interdiction d'exportation des minerais à l'état brut prises en mars 2007 portent des fruits. En effet, la production de cuivre a non seulement augmenté d'année en année, mais elle s'est améliorée au point qu'aujourd'hui, plus de la moitié de cuivre exporté est constitué de la cathode.

Ceci est rassurant non seulement pour les entreprises mais aussi pour l'Etat congolais, d'autant plus que le cours du cuivre se négocie à plus de 8.000 USD/tonne, avoisinant le prix avant la crise financière internationale.

Bien que l'exploitation du cuivre date de plus d'un siècle, la République Démocratique du Congo dispose d'importantes réserves de cuivre pour plusieurs années encore d'exploitation.

Des indices importants sont signalés non seulement au Katanga, mais aussi dans les provinces du Bas-Congo, aux environs de Bamba-Kilenda, de l'Equateur à Businga, Yakoma et Bosobolo, du Kasai-Oriental, dans le Territoire de Katanda.

Je suis confiant en l'avenir de cette filière en République Démocratique du Congo. Les perspectives sont donc prometteuses et les besoins de financement sont énormes au regard des réserves abondantes. Il y a donc de la place pour les nouveaux investisseurs dans cette filière.

- Mesdames et Messieurs les Ministres et Chers Collègues
- Distingués invités,
- Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,

J'aborde, à présent, la dernière filière, à savoir la filière aurifère et stannifère qui concerne les minerais de l'Or, du Coltan, du Wolfram et de l'Étain.

Il y a près d'un mois, le Gouvernement de la République a décidé de suspendre les activités minières dans les Provinces du Maniema, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu afin de rétablir l'autorité de l'État et assainir le circuit d'exploitation minière en éliminant tout lien entre l'exploitation de des minerais et les activités militaires des groupes armés ou maffieux, d'une part, et d'autre part, pour mettre fin à l'exploitation illégale et au commerce illicite des produits miniers.

Avec le rétablissement de la paix, cette filière offre beaucoup d'opportunités, allant de l'implantation de fonderies et/ou de raffineries au financement des comptoirs d'achat et de vente des substances minérales.

Cependant, il importe de souligner qu'au 31 décembre 2010, il n'existera plus de comptoirs d'achat et de vente de Coltan, de Cassitérite et de Wolframite, à l'exception des comptoirs d'Or.

Tous les comptoirs de la filière stannifère désireux de poursuivre leurs activités en 2011 devront se muer en entités de traitement ou de transformation des substances minérales

S'agissant de l'exploitation industrielle dans cette filière, le Gouvernement tient à relancer les activités de la société SAKIMA en créant trois sociétés minières autonomes dans chaque Province où elle détient les titres miniers.

Il y aura donc une société minière au Maniema, une autre au Nord-Kivu et une autre au Sud-Kivu. Très bientôt le Ministère des Mines va lancer un appel d'offre de tous les titres Miniers de la SAKIMA. C'est une opportunité que les investisseurs pourront saisir.

S'agissant de l'exploitation et de la commercialisation de l'or, je note avec satisfaction que l'Office des Mines de Kilo-Moto « OKIMO, une entreprise publique, a signé des contrats de partenariats avec des sociétés minières connues et cotées dans des bourses.

De ses différentes joint-ventures, la relance de la production de l'or est assurée. Elle compte produire de l'or en 2013, particulièrement dans son projet Kibali, avec le consortium RANDGOLD RESSOURCES.

Quant à La société BANRO CORPORATION qui est en phase avancée de développement de la mine, elle a débuté la construction de son usine à Twangiza. Bref, pour les années à venir, la production de l'or va augmenter car la République Démocratique du Congo détient encore des gisements importants de l'or dans plusieurs Provinces. Il y a donc lieu de regarder l'avenir avec confiance.

- Distingués invités
- Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs

D'autres filières offrent également d'innombrables opportunités en République Démocratique du Congo, comme la filière de fer et celle de manganèse.

S'agissant de la filière fer, d'importants gisements sont identifiés et localisés dans certaines Provinces de notre pays. Dans la Province Orientale, des gisements de fer sont signalés à Banalia et dont les réserves sont estimées à plus de 20 milliards de tonnes. Dans la Province du Kasai-Occidental, on retrouve des gisements de fer à Luebo. Il a été également identifié des gisements de fer près de Kasumbalesa au Katanga.

Concernant la filière Manganèse, il y a lieu de porter à votre connaissance que l'entreprise minière de Kisenge Manganèse « EMK-Mn » ; en sigle cherche des investisseurs. Les réserves de ses minerais se présentent comme suit :

- ❖ Réserves certaines : 2.000.000 de tonnes sèches à 35% de Manganèse ;
- ❖ Réserves probables : 2.000.000 de tonnes sèches à 35% de Manganèse ;
- ❖ Réserves possibles : 4.500.000 de tonnes sèches.

L'entreprise possède également trois mines à ciel ouvert dont les activités sont arrêtées depuis 1986. Sur terrain, elle possède 2.405.380

tonnes de reblais à 20% ou 50% de Manganèse et 500.000 tonnes des minerais lavés de 27% à 56% de manganèse, prêts à être exportés mais sans preneurs. Comme on peut s'en rendre compte, la République Démocratique du Congo offre plusieurs opportunités aux investisseurs qui veulent venir au pays.

- Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres et Chers Collègues
- Distingués invités
- Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs

Je voudrais, à présent, m'appesantir en quelques lignes sur des questions d'actualité dans le secteur minier Congolais.

Concernant le Processus de revisitation des contrats miniers je peux affirmer aujourd'hui que ce processus appartient désormais au passé.

Le seul partenariat dont les discussions se poursuivaient encore, à savoir Tenke Fungurume Mining, TFM en sigle, a connu un aboutissement heureux depuis le 15 octobre dernier.

Je ne peux pas passer sous silence au cours de mon exposé quelques questions brûlantes de l'heure dans le secteur minier Congolais.

S'agissant du cas malheureux de la société KMT, filiale de la firme First Quantum, après l'échec des négociations et l'issue des procédures judiciaires initiées devant les juridictions internes qui ont tranché en faveur de la partie congolaise, cette société a saisi la Chambre d'arbitrage de Paris devant laquelle le dossier est encore pendant.

Par ailleurs, les sociétés COMISA et FRONTIER qui, à la suite de l'Arrêt rendu par la Cour Suprême de Justice ont vu les titres miniers acquis frauduleusement retirés et restitués à la SODIMICO, ont initié une procédure d'arbitrage au CIRDI.

Distingués Invités

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs

Le rappel de ces dossiers démontre à suffisance que la République Démocratique du Congo a besoin des investisseurs sérieux et prêts au dialogue permanent dans le cadre de partenariat public -privé, chaque fois que des divergences pourraient surgir. Le Ministère des Mines reste et restera ouvert aux sollicitations de ses partenaires.

C'est ainsi que je vous annonce qu'une grande réunion de concertation avec tous les opérateurs miniers regroupés dans la FEC aura lieu le 22 novembre 2010 pour examiner toutes les questions soulevées par cette corporation minière et établir une feuille de route du secteur minier, pour la période 2010-2015.

Aussi, j'invite donc la FEC, par le biais de la Commission Nationale des Mines et les Experts du Gouvernement à bien préparer cette rencontre.

Distingués invités,

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs

III. Secteur Minier, secteur d'espoir et de croissance

Le secteur minier congolais reste un secteur d'espoir et de croissance. Secteur d'espoir dans la mesure où dans l'état actuel, le domaine minier concédé ne représente que 34% du Territoire national. Par ailleurs, les réserves géologiques dont dispose le pays sont encore immenses et non suffisamment explorées. Plusieurs campagnes de prospection révèlent que plus de 1.100 substances minérales sont identifiées dans notre pays dont 45 dans la seule partie du Sud-Katanga dont l'exploitation rationnelle sera porteuse de beaucoup d'espoir pour le développement économique de notre pays.

Pour consolider l'avenir, le Ministère des Mines a élaboré un document intitulé « La vision du Ministère des Mines de 2010 à 2015 », dans lequel est consignée une projection des activités majeures pouvant être réalisées au cours de cette période dans le but d'atteindre les meilleurs résultats socio-économiques, principalement l'organisation de différentes campagnes de prospection et la certification des réserves connues.

Secteur de croissance, au regard des projections des productions minières, la contribution du secteur minier au budget de l'Etat va passer à 50% du Produit Intérieur Brut (PIB), à l'horizon 2015, alors qu'aujourd'hui, elle ne représente que 23 à 25% du PIB.

Enfin, la création de plusieurs sociétés minières va augmenter le nombre d'emplois rémunérateurs en République Démocratique du Congo, sans oublier les effets d'entraînement dans les Provinces où vont se dérouler leurs activités minières.

Je ne peux terminer mon propos de ce jour sans vous parler d'un projet qui tient à cœur Son Excellence Monsieur le Président de la République.

C'est Celui de la constitution d'un Fonds minier dénommé « Basket Fund ». Le recours à ce fonds minier a pour objectif de préparer l'avenir du secteur minier et la survie des générations futures. Le caractère non renouvelable des ressources minières nous oblige à penser à l'après-mine avec la participation de tous les acteurs dans le cadre de partenariat public-privé.

Dans ce cadre, tous les opérateurs miniers sont invités à participer à la constitution de ce fonds afin de participer au plan de développement des Provinces et Territoires d'exploitation. C'est la nouvelle dynamique initiée par la Haute Hiérarchie du pays de coupler les projets miniers aux projets sociaux des communautés locales et aux infrastructures de base sur base du modèle chinois. Aujourd'hui le peuple Congolais est en train de palper les résultats de cette dynamique.

Je convie donc tous les opérateurs miniers et tous les potentiels investisseurs d'adhérer à cette dynamique en se préparant à souscrire à la constitution de ce fonds minier, le moment venu. C'est cela la contribution tangible du secteur minier dans la refondation d'un Congo meilleur avec l'apport de tous, y compris celui des investisseurs privés.

- Excellences Messieurs les Ministres et Chers Collègues
- Monsieur le Secrétaire Général des Mines
- Messieurs les Opérateurs Miniers
- Distingués Invités
- Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs

La 6^{ème} Edition de l'IPAD/RDC se déroule pendant que le peuple Congolais fête le cinquantième anniversaire de son indépendance. C'est l'âge de la maturité et de la réflexion. Je convie donc tous les participants à réfléchir en toute sérénité sur tous les problèmes qui se posent dans le secteur minier en vue de relever tous les grands défis pour le bien-être du Peuple Congolais.

Sur ce, je déclare ouvert les travaux de la 6^{ème} Edition de l'IPAD/RDC et vous souhaite pleins succès.

Je vous remercie.